

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 181

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Collège Jean Bernard à Salon-de-Provence - Aménagement d'une nouvelle entrée

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
04 13 31 21 86**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 107 du 27 avril 2012, la Commission Permanente du Conseil Général des Bouches-du-Rhône a approuvé l'opération d'aménagement d'une nouvelle entrée au collège Jean Bernard à Salon de Provence, pour un coût estimatif global de 650 000,00 € T.T.C., dont 550 000,00 € T.T.C. pour les travaux et 100 000,00 € T.T.C. pour les prestations intellectuelles.

Par délibération n° 171 du 17 juillet 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a approuvé :

- l'Avant Projet Définitif de l'opération d'aménagement d'une nouvelle entrée au collège Jean Bernard à Salon de Provence, pour un coût prévisionnel de travaux arrêté à la somme de 539 667,60 € T.T.C.,
- le montant de l'opération porté à 705 000,00 € T.T.C., dont 605 000,00 € T.T.C. pour les travaux et 100 000,00 € T.T.C. pour les prestations intellectuelles,
- le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à un montant de 55 958,50 € T.T.C.

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de soumettre, à l'appréciation de la Commission Permanente, la modification de l'opération afin d'intégrer la mise en sécurité de l'établissement concernant les hauteurs des clôtures, tel que demandé par Madame la Présidente du Conseil Départemental, suite aux attentats survenus le 13 novembre dernier.

Dans l'attente de l'installation de portails de contrôle d'accès, la clôture sera donc rehaussée de 1,80 m. à 2,50 m. sur l'ensemble du linéaire concerné par l'opération.

Le coût prévisionnel des travaux arrêté à l'Avant Projet Définitif est porté de 539 667,60 € T.T.C. à 581 830,72 T.T.C.

Le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre reste inchangé.

Afin de prendre en compte cette modification de programme, les aléas et les révisions de prix, le coût estimatif global de la partie travaux de cette opération est portée de **605 000,00 € T.T.C à 647 000,00 € T.T.C.**, représentant une augmentation de **42 000,00 € T.T.C.**

Le montant des prestations intellectuelles de 100 000,00 € T.T.C. reste inchangé.

Ainsi, le montant total de cette opération est porté de **705 000,00 € T.T.C. à 747 000,00 € T.T.C.**

INCIDENCE FINANCIERE

Le rapport présente une incidence financière de **42 000,00 € T.T.C.** répartie de la façon suivante :

N° Programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'Autorisation de Programme	Engagement d'Autorisation de Programme
14004	1010407	Collège Jean Bernard à Salon de Provence : Aménagement de la nouvelle entrée	23 221 231312	2004-14004A	42 000,00 €

Les dépenses relatives à cette opération seront financées dans le cadre l'autorisation de programme n° 2004-14004 A, de « rénovations diverses des collèges », au chapitre 20 pour les prestations intellectuelles et au chapitre 23 pour les travaux.

Ce financement peut s'effectuer au moyen des modifications d'affectations suivantes :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la variation d'affectation	Nouveau total affecté en M52
AP	2004-14004 A	49 758 904,02€	49 758 904,02€	0€	49 758 904,02€
Détail variation d'affectation					
OPERATION	1010407 Collège Jean Bernard à Salon de Provence : Aménagement de la nouvelle entrée				
Dont IB	23 221 231312 Affectation : 2013-5805		605 000,00 €	+ 42 000,00 €	647 000,00 €
OPERATION	1010088 Collège Virebelle à La Ciotat : Remplacement des menuiseries extérieures				
Dont IB	23 221 2317312 Affectation : 2011-5082		860 000,00 €	- 42 000,00 €	818 000,00 €
Date de la dernière réunion du Conseil Départemental ayant voté une affectation concernant cette AP : Rapport BP 2016					

Je vous demanderais de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITIONS

Dans l'hypothèse d'un accord de votre part, il conviendrait :

- d'approuver la modification de l'opération d'aménagement d'une nouvelle entrée au collège Jean Bernard à Salon de Provence, afin d'intégrer la mise en sécurité de l'établissement concernant les hauteurs des clôtures,
- d'approuver le montant de l'opération porté à **747 000,00 € T.T.C.**, dont 647 000,00 € T.T.C. pour la part affectée aux travaux et 100 000,00 € T.T.C. pour la part affectée aux prestations intellectuelles,
- d'approuver la dévolution des marchés en corps d'état séparés,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

En cas d'accord de votre part, les travaux seront lancés selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la Déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL